

Ici naquit le parlement



Parlement de Londres

Un des principaux présents dont l'Angleterre ait gratifié le monde est sans conteste le parlementarisme, c.-à-d. la représentation du peuple dans le gouvernement. Dans un régime parlementaire, le chef d'Etat choisit ses ministres au sein du parti qui dispose de la majorité au Parlement. En 1215 déjà, le Grand Conseil, composé des membres du clergé et de la haute noblesse, assistait le roi dans l'administration du pays. Quoique la Magna Carta, ou Grande Charte, n'accordait qu'à ces deux groupes des droits restreignant la puissance absolue du roi, elle constituait déjà, en quelque sorte, une première forme de représentation des états. Au début, tout le monde considérait cette charte comme un document féodal, exigeant uniquement le respect de coutumes et de sujétions féodales. Pourtant, elle contenait aussi de nombreux articles qui ont exercé une influence profonde. Plus tard on s'aperçut que la Magna Carta était la première étape vers l'organisation parlementaire. Non seulement elle limitait l'autorité royale, mais de plus elle donnait naissance au concept de la liberté personnelle. Le roi était, en effet,

tenu de se faire assister par des Conseils dans les actes de gouvernement. Il y avait d'abord le Conseil Privé, le "Private Council", qui aidait le roi dans la conduite journalière des affaires et était investi du pouvoir exécutif. Il donna plus tard naissance à un organisme plus complexe, appelé aujourd'hui gouvernement. En cas de crise, ou s'il voulait recueillir des avis sur la conduite de l'Etat, le roi pouvait réunir le Grand Conseil, "Great Council". Mais Henri IV, fils de Jean sans Terre, passait souvent outre aux avis du Grand Conseil. Aussi, un soulèvement mené en 1258 par Simon de Montfort l'obligea à créer un Parlement (issu du Conseil) et même à accepter la collaboration des représentants des villes.

L'appel aux représentants des comtés et de certaines villes (2 bourgeois par cité) se précisa sous Henri III et Edouard I qui les convoquaient à l'occasion de la confirmation des lois et de la levée des impôts. C'est ainsi que la Chambre Basse prit corps petit à petit et que naquit l'idée de la représentation du peuple. Cependant les "Lords", c'est-à-dire le clergé et la haute noblesse, détenaient toujours la majorité dans

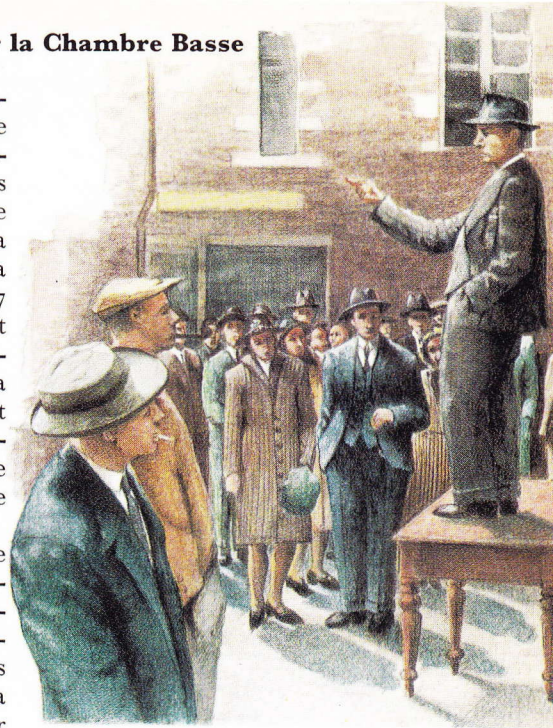
cette assemblée, les autres, les "Commons" n'y jouant qu'un rôle de second plan. On les convoquait d'ailleurs moins souvent aux réunions du Parlement, qui ne se réunissait plus dans la résidence fortuite du roi, mais à Westminster. Ce n'est que sous Edouard II que l'influence des Commons grandit et que le Parlement eut prise sur les hauts fonctionnaires. Fréquemment des griefs contre eux étaient soumis au roi. Le roi même fut déposé par le Parlement en 1327 au profit d'Edouard III. Dans le courant du 14^e siècle, sous Edouard III, survint la scission du Parlement en deux corps distincts. A la House of Lords ou Chambre Haute, appartenaient les Grands du Royaume, nommés à vie par le roi et qui s'occupaient surtout du gouvernement de l'Etat. La House of Commons, ou Chambre Basse, était composée des chevaliers et des représentants des villes. Ils n'avaient voix que pour voter les aides et subsides au roi et les nouveaux impôts. Ces deux corps avaient toujours voté à part; ils prirent aussi l'habitude de se réunir séparément. La petite noblesse choisit alors de s'unir aux bourgeois et non à la haute no-

blesse, ce qui, plus tard, influença profondément l'histoire politique de l'Angleterre. Toutes les libertés du pays prirent appui sur cette base. Les Chambres empêchaient tout absolutisme ou pouvoir discrétionnaire du roi. La guerre des Deux Roses, qui opposa pendant 30 ans la maison de Lancaster à la maison de York, augmenta considérablement l'influence du Parlement (la grande partie de la noblesse anglaise était impliquée dans cette lutte qui avait épuisé les deux camps). Malgré cela, les Tudors réussirent à endiguer de nouveau l'ingérence parlementaire. Grâce à d'importantes ressources personnelles et à une habile politique étrangère — qui le tint à l'écart des guerres européennes — Henri VII, premier roi de la maison des Tudors, réussit à se libérer progressivement de la sujétion du Parlement. En dépit de l'irrégularité de ses réunions, les Tudors concevaient fort bien sa nécessité et sa puissance. Henri VIII en donna la preuve: lorsqu'il monta sur le trône, la puissance royale était considérable. Pourtant, à l'occasion de la lutte qu'il mena contre le pape, il institua le "Reformation Parliament" (1529) qui siégea pendant 7 ans et décréta de nombreux ar-

rêtés royaux brisant la suprématie de l'Église et la reportant sur le roi et le Parlement. Ils pouvaient imposer toute loi au pays. Les Commons prirent plus encore conscience de leur pouvoir lors de la suppression des charges dans la Chambre Haute. A partir de 1547 leur compétence est nettement déterminée. La tentative des Stuarts (1603-1688) de rompre la puissance de la Chambre Basse et d'instaurer un pouvoir royal absolu, provoqua l'exécution de Charles I et le banissement de Jacques II.

En enlevant au roi le droit de gracier des ministres mis en accusation par le Parlement, la puissance parlementaire augmenta encore sous les Hanovres (depuis 1714). Lorsqu'ensuite on décida de ne plus établir le budget pour la durée du règne, mais pour une année seulement, la convocation annuelle du Parlement devint inévitable. Enfin, au cours du 18e siècle, on amena les ministres à démissionner lorsqu'ils avaient encouru un vote de méfiance.

L'union avec l'Ecosse (1707) et avec l'Irlande (1801) a profondément modifié le Parlement. Le nombre des sièges augmenta dans la Chambre Basse tandis que la Chambre Haute accueillit 16 pairs



écossais et 26 irlandais. La limitation du droit de vote et la répartition des sièges firent cependant que la Chambre Basse n'était plus, au 18e siècle, qu'une représentation très défectueuse du peuple anglais. Quoiqu'il n'ait pas encore attribué le droit de vote aux basses classes, le Reform Act de J. Russel améliora la situation en 1832, comme ensuite les réformes qui furent adoptées en 1867, 1884, 1918 et 1928.

Parlement d'Edouard I



en 1605 les Yeomen découvrirent de la poudre à canon dans les caves du Parlement; l'inspection se fait encore de nos jours

Le développement du Parlement anglais se traduit par un grignotement du pouvoir royal. En 1215 la Magna Carta attribue au clergé et à la noblesse la participation au gouvernement et le contrôle des finances. Lorsque le Parlement fut érigé au 13e siècle, le tiers-état obtint aussi son mot à dire. Après sa scission en Chambre Haute et Chambre Basse, cette institution devint finalement si puissante qu'elle fut en mesure de démettre le roi.

